



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture

Question écrite n° 45179

## Texte de la question

M. Jacques Blanc souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dossier de préretraite agricole qui doit faire l'objet d'un décret interministériel au titre de l'année 2000. La parution de ce texte réglementaire est attendue avec impatience par les agriculteurs âgés de plus de 55 ans qui remplissent, a priori, les conditions exigées. Confrontés à des problèmes de santé qui leur interdisent de travailler, ils ont bâti un projet de reprise de leur exploitation qui ne peut se concrétiser sans que leur demande de préretraite ne soit agréée. L'attente est difficile à vivre alors que des difficultés financières et familiales sont à gérer au quotidien. L'espoir d'une préretraite apparaît comme une solution adaptée et bienvenue. Il tient à le sensibiliser, au travers de témoignages qu'il a reçus, aux difficultés que ne manquera pas de susciter tout retard dans la parution du décret interministériel de préretraite agricole. Il lui demande de bien vouloir lui donner des informations quant à la reconduction de ce dispositif pour l'année 2000.

## Texte de la réponse

Le projet de décret relatif à la poursuite d'une mesure de préretraite pour les agriculteurs en difficulté vient d'être signé par les ministres concernés. Ce texte doit être publié dans les prochains jours. Le dispositif est prévu pour la durée du programme de développement rural présenté en application du règlement (CE) n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 de développement rural. Le projet de prorogation de la préretraite a ainsi été transmis à la Commission en novembre 1999. Dès la publication du décret, le bénéfice de la préretraite pourra être accordé à 1000 exploitants par an. Les dossiers devront être déposés au plus tard le 31 décembre 2005, toutes les cessions devant être terminées le 31 décembre 2006.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Blanc](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45179

**Rubrique :** Préretraites

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2000, page 2371

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4671